



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 9, n°3 | Novembre 2018

Perte de biodiversité, New Public Management et néolibéralisme

Les services écosystémiques comme outils d'aide à la décision et de communication pour les parcs naturels régionaux. L'exemple du parc Scarpe-Escaut

Ecosystem services as decision-aid and communicational tools for regional natural parks. The example of the Park Scarpe-Escaut

Leslie Carnoye



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12659>

DOI : 10.4000/developpementdurable.12659

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Leslie Carnoye, « Les services écosystémiques comme outils d'aide à la décision et de communication pour les parcs naturels régionaux. L'exemple du parc Scarpe-Escaut », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 9, n°3 | Novembre 2018, mis en ligne le 13 novembre 2018, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12659> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.12659

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Les services écosystémiques comme outils d'aide à la décision et de communication pour les parcs naturels régionaux. L'exemple du parc Scarpe-Escout

Ecosystem services as decision-aid and communicational tools for regional natural parks. The example of the Park Scarpe-Escout

Leslie Carnoye

- 1 L'approche par les « services écosystémiques » (SE) repose sur une ambition normative : il s'agirait de mieux définir, catégoriser, évaluer et valoriser les différents services qui seraient rendus aux sociétés humaines, par le bon fonctionnement des écosystèmes, afin de mieux protéger la biodiversité et de générer plus de financements pour la conservation (MEA, 2005)¹. Les SE ont connu depuis le milieu des années 2000 un succès très important, aussi bien dans la sphère académique que dans les institutions dédiées à la conservation (Méral, 2012). Néanmoins, la mise en politique des SE reste controversée. Au sein de la sphère scientifique, et notamment de l'économie écologique, la montée du « *nouveau pragmatisme environnemental* », en tant que doctrine qui préconise le recours à la notion et aux outils d'évaluation des SE est à l'origine d'importantes reconfigurations (Spash, 2009, 2013 ; Boisvert, 2015).
- 2 La mise en politique des SE est portée au motif que « *we don't protect what we don't value* » (TEEB, 2010)². L'idée est qu'il serait nécessaire de relativiser les limites théoriques et méthodologiques inhérentes à l'évaluation monétaire de l'environnement, compte tenu de l'urgence écologique que constitue l'érosion de la biodiversité. Cet élément est au cœur de la controverse, car la mise en évidence de ces limites théoriques et méthodologiques a constitué un résultat fondamental de l'économie de l'environnement à la fin des années 1970, qui peut aussi être compris comme l'acte de naissance de l'économie écologique

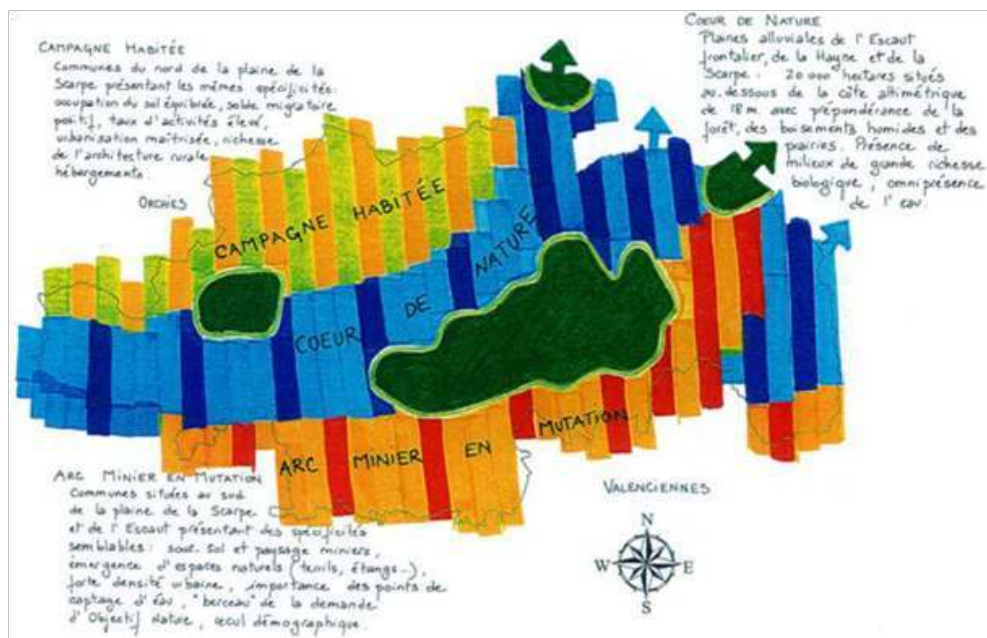
(Douai et Vivien, 2009 ; Spash, 1999, 2009 ; Ropke, 2005). Toutefois, aujourd'hui, la crédibilité scientifique de l'évaluation monétaire et du concept de « *valeur économie totale* » ne sont plus véritablement au centre des préoccupations des « *nouveaux pragmatistes* »³. Au contraire, ces derniers mettent en avant que le langage monétaire « *parle* » aux dirigeants politiques et aux décideurs privés et que les SE seraient utiles afin de pouvoir réaliser des arbitrages mieux informés en matière de conservation. C'est donc parce que nous vivons dans une société marchande, où tout ce qui n'est pas compté ne compte pas, qu'il serait nécessaire de quantifier et de valoriser les SE, pour mieux protéger la biodiversité⁴. En ce sens, si l'un des pendants du néolibéralisme peut être défini comme l'étendue du calcul utilitariste et de la gestion managériale par le chiffre (Caillé, 2015 ; Jany-Catrice, 2012), alors les SE s'inscrivent dans cet agenda. C'est au moins dans cette perspective que les nouveaux pragmatistes déclarent eux-mêmes s'inscrire, et à ce titre qu'ils défendent l'efficacité de l'approche par les SE.

- 3 L'objectif de la présente contribution est de revenir sur les termes de ce débat et d'interroger l'utilité des SE dans le cadre de la gestion des espaces naturels protégés que sont les parcs naturels régionaux. La difficulté est que l'approche par les SE peut prendre de multiples formes. La notion de SE peut être employée seule, ou bien elle peut être articulée à des outils d'évaluation monétaires, ou encore « *pluralistes* », c'est-à-dire en partie biophysiques et/ou qualitatifs, à l'image des outils d'évaluation spatialisés des SE. Par ailleurs, les SE et leurs outils d'évaluation peuvent être employés de diverses manières, c'est-à-dire pensés comme des instruments de communication, à visée de conviction, ou bien comme des instruments d'aide à la décision, à visée d'information⁵. Les mécanismes de « *paiements pour services environnementaux* » (PSE) constituent aussi un champ d'analyse et d'expérimentation socioéconomique pouvant, *a priori*, sembler lié aux SE. Mais plusieurs travaux ont montré que les PSE relèvent d'une approche sensiblement différente et qui reste assez cloisonnée par rapport aux SE et à leurs outils d'évaluation (Froger *et al.*, 2012 ; Jeanneaux *et al.*, 2012). Aussi, les PSE ne sont pas ici directement au centre de notre analyse.
- 4 L'article présente les résultats d'une étude de cas réalisée sur le territoire du parc naturel régional Scarpe-Escaut. Cette dernière articule plusieurs éléments : une expérience d'observation participante dans un projet de recherche intitulé : Les services écosystémiques du Parc naturel régional Scarpe-Escaut – Évaluation et démarche prospective (SESEEP) ; 10 entretiens semi-directifs réalisés avec des membres de l'équipe technique du parc (dont les participants du projet SESEEP) ; et une analyse de l'ensemble des chartes et des bilans d'activité du parc Scarpe-Escaut, depuis sa création en 1968⁶. La première partie présente la méthode de l'enquête et le parc Scarpe-Escaut. Ensuite, les résultats de l'enquête par entretiens semi-directifs sont analysés. Si nos interlocuteurs se sont montrés critiques vis-à-vis de l'évaluation monétaire, les représentants du parc ont néanmoins manifesté un réel intérêt pour les SE. La troisième partie de l'article analyse les résultats du projet SESEEP et montre les limites de l'évaluation pluraliste ou spatialisée des SE, dans une optique d'aide à la décision. Enfin, l'analyse des documents de gestion du parc et les résultats de l'enquête par entretiens semi-directifs montrent que, même envisagés comme des outils de communication ou de dialogue territorial, les SE présentent aussi d'importantes limites.

1. Le dispositif d'enquête et le parc Scarpe-Escaut

- 5 Le parc Scarpe-Escaut inclut aujourd'hui 55 communes classées, soit 190 000 habitants sur 48 500 hectares, ce qui en fait le Parc naturel régional (PNR) français affichant la densité de population la plus élevée. La figure 1 est une représentation graphique schématique des différentes entités territoriales qui le composent. Les photographies qui accompagnent le texte illustrent quant à elles plusieurs éléments emblématiques du parc Scarpe-Escaut, sur lesquels nous reviendrons plus tard. Le parc Scarpe-Escaut a été créé en 1968 autour de la forêt domaniale de Raimés-Saint-Amand. Le « doyen » des PNR français s'est ainsi progressivement agrandi au fil des chartes. Il forme aujourd'hui avec le Parc naturel belge des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

Figure 1. Représentation schématique du PNRSE



Source : PNRSE, charte de 1998

- 6 Un PNR est un montage institutionnel tout à fait particulier. La charte constitutive est un document programmatique opposable aux Schémas de cohérence territoriaux, devant être renouvelé tous les 12 ans. Les conseils régionaux ont la compétence de création des PNR, mais la marque PNR est un label national et le territoire des PNR est composé de l'ensemble des communes qui adhèrent à la charte. Les départements peuvent également être signataires, comme c'est le cas dans le Nord, ainsi que les Établissements publics de coopération intercommunale. L'organe de représentation politique des PNR est un syndicat mixte, composé des élus de l'ensemble des collectivités signataires. L'organe chargé du suivi des mesures de la charte et de sa révision est une équipe technique d'ingénierie multithématique⁷. La vocation des PNR est d'articuler la protection d'un patrimoine naturel sensible à la promotion du développement territorial (Fédération des PNR, 2016)⁸.

Figure 2. Le saule têtard, emblème du PNRSE



Source : photographie prise par l'auteure, le 20.08.2016

- 7 Une enquête par entretiens a été réalisée entre 2013 et 2014 avec l'équipe de direction, les responsables de pôles, ainsi que plusieurs élus du syndicat mixte du parc, des représentants du conseil scientifique du parc et des Espaces naturels régionaux (ENR_x), le syndicat mixte qui coordonne les politiques des PNR dans la région des Hauts-de-France⁹. La grille d'entretiens a été conçue pour cibler deux dimensions principales : l'histoire du parc, son fonctionnement institutionnel et ses missions, d'une part, et la notion de SE, son intérêt ainsi que les avantages et les limites de l'évaluation monétaire, d'autre part. Nous avons pu collecter l'ensemble des chartes et des bilans d'activités du parc au centre de documentation de la maison du parc à Saint-Amand-les-Eaux.

Figure 3. La Mare à Goriaux, étang d'affaissement minier et réserve biologique domaniale



Source : photographie prise par l'auteure, le 20.08.2016

- 8 Le projet SESEEP s'est quant à lui déroulé de mars 2012 à mars 2014. Il a bénéficié d'une subvention du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais de 150 000 euros, dans le cadre de l'édition 2011 de l'appel à projets de recherche « Biodiversité ». L'organisme porteur du projet était le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) et celui-ci a été réalisé en partenariat avec trois structures : la Maison européenne des sciences humaines et sociales (MESHS), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et le parc Scarpe-Escaut. Le projet a ainsi été réalisé par quatre équipes de deux à trois personnes, chacune rattachée à l'une de ces quatre structures¹⁰.

Figure 4. Un héron visitant le centre d'éducation à l'environnement d'Amaury



Source : photographie prise par l'auteure, le 20.08.2016

2. Les résultats de l'enquête par entretiens auprès des représentants du parc : un regard critique sur l'évaluation monétaire, mais un véritable intérêt pour les SE

- 9 La notion de SE s'est diffusée hors de la sphère scientifique à partir du milieu des années 2000 (Méral, 2012), mais elle n'apparaît pas en tant que telle dans les documents de gestion du parc. Toutefois, l'ensemble des personnes interrogées avaient déjà été sensibilisées à la notion, avant le début de l'enquête, plutôt vaguement dans certains cas, ou bien en référence aux travaux du MEA (2005) ainsi qu'au cas des Catskills¹¹. Les représentants du parc ont été sensibilisés vis-à-vis des SE surtout à travers leur implication dans divers projets collectifs à vocation expérimentale et/ou de recherche autour des SE sur le territoire¹².
- 10 Les résultats de l'enquête par entretiens montrent que, globalement, les personnes interrogées ont porté un regard critique sur l'évaluation monétaire. Mais ces dernières ont, dans le même temps, manifesté un réel intérêt pour l'approche par les SE. Un élément intéressant est qu'une même personne a pu à la fois se montrer critique vis-à-vis du principe de l'évaluation monétaire, mais, ailleurs dans l'entretien, faire valoir l'utilité argumentative de ces processus de chiffrage pour la décision publique. Ainsi, les opinions ne semblent pas tranchées et différents types de positionnements critiques peuvent être analysés et recoupés avec les arguments généralement mis en avant dans la littérature scientifique autour des SE et de leur évaluation monétaire.
- 11 Un premier ensemble peut être constitué à partir des réactions les plus vives, traduisant des oppositions frontales ou des critiques radicales. Il nous a par exemple été rétorqué : «

Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il en vient à perdre son âme ? » (entretien E), ce qui revient à formuler une critique de nature éthique pointant le caractère scandaleux de l'évaluation monétaire de l'environnement. Cette remarque peut être rapprochée de la réaction de Norgaard *et al.* (1998) suite à l'évaluation des SE réalisée par Costanza *et al.* (1997).

- 12 D'autres réactions parmi les personnes interrogées ont plutôt consisté à pointer l'absurdité du processus d'évaluation de l'inestimable : « *Un environnement agréable, cela ne se monnaie pas en fin de compte [...]. Cela me paraît difficile [d'évaluer cela]. Je ne vois pas comment on peut faire. Mais plus que cela, c'est impossible, puisque pour moi c'est inestimable. Et puisque c'est inestimable, je ne vois pas comment on peut le mesurer. C'est ça le problème !* » (entretien C). Cette ligne d'argumentation fait écho au problème de l'incommensurabilité, généralement mis en avant par l'économie écologique et sociale ou institutionnaliste (Martinez-Alier *et al.*, 1998 ; Vatn, 2009 ; Spash 2008 ; Harribey, 2013)¹³.
- 13 Le problème de la performativité de l'évaluation monétaire a aussi été mis en avant : « *Nous vivons dans une époque où ce qui n'a pas de valeur financière n'a pas de valeur. C'est cet état d'esprit qu'il faudrait changer* » (entretien C). Cette remarque s'inscrit dans le prolongement de l'analyse de Spash (2008, 2015) qui montre qu'utiliser un langage monétaire afin de traduire les enjeux de conservation implique de faire « *comme si* » les biens ou services évalués pouvaient être compris comme des marchandises (et ce, même sans construction de mécanismes d'échanges marchands). Autrement dit, l'évaluation monétaire reviendrait à étendre, au moins cognitivement, dans un premier temps, la sphère de la marchandise.
- 14 Une deuxième ligne de critique s'inscrit davantage dans le registre de la méfiance, de la prudence et de la mise en avant des risques et des limites de l'évaluation monétaire. L'existence d'un risque « *stratégique* » a notamment été évoquée : « *À mon avis c'est un piège. Parce que si c'était du terrain à bâtir, ce n'est pas 6 000 euros que cela vaudrait, mais bien plus ! Donc à partir de là, on peut le transformer en terrain à bâtir en le remblayant ?* » (entretien C). En poussant la logique de cette remarque un peu plus loin, Spash (2008) montre que l'évaluation monétaire des SE et l'analyse coûts-bénéfices, appliquées à la prise de décision en matière de conservation, reviennent à transférer le modèle du processus de décision théorisé comme étant celui du consommateur, en économie néoclassique standard, hors de son domaine d'application initial. Or, réaliser cette opération ne pourrait aboutir, selon l'auteur, qu'à un processus de sélection des espèces les plus attractives et d'extinction de celles qui, au contraire, le sont moins¹⁴.
- 15 Parmi nos interlocuteurs, d'autres se sont montrés critiques vis-à-vis de la notion de valeur économique totale, intimement liée aux SE et à leur évaluation monétaire : « *Une évaluation monétaire ne peut pas être menée sur l'ensemble des services. Le registre est plutôt celui de l'appropriation et de la perception que nous, ou les habitants, peuvent avoir du territoire. C'est donc variable selon la classe sociale, l'histoire, l'origine et les affects des gens* » (entretien I). Harribey (2010, 2013) dresse une critique générale du concept de valeur économique totale. Il montre notamment que l'aporie des SE est de faire passer pour naturelle, objective, ou encore pour un « *donné* » une relation qui est pourtant un rapport social et qui, à ce titre, relève d'un construit sociohistorique¹⁵. Cette remarque est aussi liée au problème du « *transfert de valeurs* » abordé par Spash et Vatn (2006). Selon les auteurs, l'une des limites de l'évaluation monétaire est que le chiffrage donne l'impression que des données objectives, synthétiques et transférables peuvent être produites sur la valeur des écosystèmes et leur contribution au bien-être humain, alors que les processus

d'évaluation sont à l'origine circonscrits à des contextes spatiotemporels et institutionnels spécifiques.

- 16 Néanmoins, comme nous l'avons indiqué, nos interlocuteurs n'ont pas affiché de positionnements définitivement tranchés et, souvent, les personnes se sont montrées sensibles à différents arguments¹⁶. Ainsi, un troisième ensemble peut être constitué à partir des arguments plutôt favorables à l'intégration d'une approche par les SE, qui pourrait inclure des éléments d'analyse monétaires : « *L'évaluation économique permet d'apporter des éléments d'aide à la décision et de comprendre que la préservation d'une zone humide permet d'éviter certains coûts, par les fonctions régulatrices qu'elle remplit* » (entretien A). D'autres ont mentionné le travail fait sur le territoire par l'Agence de l'eau : « *Nous avons déjà utilisé des valeurs monétaires par rapport aux prairies humides, notamment envisagées sous l'angle des indemnités qu'un agriculteur pourrait toucher en compensation du handicap lié à la protection de ces prairies humides. Il y a des chiffres qui ont été publiés par l'Agence de l'eau. Ces chiffres ne sont utilisés que dans le discours politique [mais] ce sont des éléments techniques à prendre en compte* » (entretien I). La remarque suivante s'inscrit dans la même optique : « *je sais que la démarche de valorisation des coûts est assez critiquée, parce que l'intérêt environnemental n'est pas forcément facilement calculable, mais malheureusement, je crois que nous devons tout de même essayer d'être pédagogiques par rapport à cela, sinon je me rends compte de plus en plus que ça ne fonctionne pas* » (entretien G). Dans la littérature, des arguments favorables aux SE et à leur évaluation monétaire sont notamment développés dans les rapports Chevassus-au-Louis (2009), TEEB (2010) ainsi que dans Salles (2010) et Levrel *et al.* (2012).
- 17 Ces derniers peuvent être regroupés de manière synthétique en deux grandes catégories, qui mettent en avant deux types d'usages différents pour les SE : d'une part, un usage à visée informative, qui consiste à mobiliser les SE comme de nouveaux outils d'aide à la décision en matière de conservation, dans une optique opérationnelle et, d'autre part, un usage à visée de communication, qui revient à utiliser les SE comme de nouveaux moyens de conviction, dans une perspective plutôt métaphorique (de Sartre *et al.*, 2014).
- 18 Il est par ailleurs intéressant de noter que le caractère anthropocentré de l'approche par les SE (Maresca *et al.*, 2011) a parfois été apprécié, au motif que cela correspond bien au territoire fortement anthropisé du parc Scarpe-Escaut (entretien A)¹⁷. Mais cet aspect a aussi été critiqué : « *Les services écosystémiques, c'est "qu'est-ce que la nature peut rendre comme service à l'homme ?" Donc on est en train de se regarder le nombril. Non, on est dedans, c'est un bien commun [...] ce n'est pas un service* » (entretien D). Une autre critique formulée vis-à-vis des SE souligne la complexité de la notion : « *C'est quand même assez "techno" la logique des services écosystémiques* » (entretien G) ; « *Déjà rien que le nom "services écosystémiques", je suis désolé, mais il faut déjà avoir fait des études pour comprendre ce que cela veut dire* » (entretien B). Et d'autres n'y voient vraiment aucun intérêt : « *Les services écosystémiques, c'est du blabla ! C'est une théorisation de ce que la nature, nos parents et nos grands-parents ont toujours fait depuis Adam et Ève* » (entretien E).
- 19 Fondamentalement, c'est davantage la dimension « systémique » de la notion qu'ont défendue nos interlocuteurs. En effet, l'ensemble des personnes interrogées ont insisté sur le fait que le parc est en demande d'outils permettant de traduire l'existence de liens entre la conservation et le développement et de réfléchir à des modèles économiques alternatifs, plus respectueux de l'environnement. Autrement dit, le message essentiel qu'a besoin de faire passer le parc aux habitants, aux élus, aux agriculteurs et aux visiteurs est que « *la protection de l'environnement, ce n'est pas que de la protection de*

l'environnement [mais aussi] une valeur de développement [...]. Nous avons besoin d'expliquer que lorsque nous protégeons l'environnement, nous menons en réalité des actions de développement humain. Et nous sommes actuellement en difficulté sur ce point. Nous ne parvenons pas à faire passer ces messages correctement. Nous pensons que par le biais de l'analyse des services écosystémiques il est possible de mieux construire les argumentaires sur ce sujet » (entretien H). Ou encore : « Une prairie et la biodiversité qu'elle recèle sont liées aux pratiques agricoles, qui déterminent aussi la qualité de l'eau, ayant elle-même une influence sur la biodiversité [...]. L'approche par les services écosystémiques me semble intéressante de ce point de vue, parce qu'elle révèle ces interconnexions » (entretien A).

- 20 Toutefois, si les SE sont compris comme de nouveaux outils informatifs ou argumentatifs, pouvant s'avérer pertinents, ils ne sont pas véritablement perçus comme une démarche permettant de faire émerger de nouvelles solutions : « Tout argumentaire supplémentaire, fondé et compréhensible nous aidera. Mais que cela débouche sur de nouvelles manières de faire, je ne suis pas sûr » (entretien B). À propos des différentes démarches engagées par le parc autour des SE, l'une des personnes interrogées conclut : « Ce dont nous nous sommes rendu compte est que les recettes de mise en œuvre ne sont pas nouvelles : valorisation locale des filières de bois-énergie, des produits locaux, du tourisme durable, etc. Les recettes que nous connaissons déjà. Mais c'est l'approche par les différentes interconnexions entre les services qui a probablement permis de les faire mieux comprendre. Avant, les acteurs se tournaient le dos, mais maintenant ils comprennent qu'ils ont des besoins mutuels » (entretien I). Le tableau 1 propose une vision synthétique des résultats de l'enquête sur les SE et leur évaluation monétaire.

Tableau 1. Les critiques et les arguments favorables vis-à-vis des SE et de leur évaluation monétaire formulés dans les entretiens

Types de positionnement	Arguments			
Plutôt critique	Éthique	Incommensurabilité		Performativité
Attitude de méfiance ou de prudence	Risque stratégique	Comparabilité	Aporie du concept de valeur économique totale	Crédibilité et transférabilité des données
Plutôt favorable	Information (aide à la décision)	Communication (outil de conviction)	Dimension systémique (interdépendance entre le développement et la conservation)	

Source : tableau construit par l'auteure

- 21 Par conséquent, la place que pourraient occuper les SE dans les actions et dans le discours du parc reste, à l'issue de l'enquête par entretiens, assez largement indéterminée, de même que leurs modalités éventuelles d'intégration¹⁸. Les représentants du parc s'interrogent sur la question et expérimentent, ce qui explique notamment leur implication dans un projet tel que SESEEP. Voyons comment ce dernier a pu leur apporter certains éléments de réponse.

3. Les résultats du projet SESEEP : limites des SE et de leur évaluation spatialisée, comme outils d'aide à la décision

22 Compte tenu des limites et des réticences vis-à-vis de l'évaluation monétaire des SE, exprimées à la fois dans les entretiens ainsi que lors de la présentation des objectifs du projet SESEEP à l'occasion d'une réunion du conseil scientifique du parc, il a été décidé au début du projet de tester une méthode d'évaluation spatialisée des SE, qualifiée de « pluraliste » dans le rapport SESEEP (SESEEP, 2014). L'élaboration de cette méthode s'est inspirée à la fois de l'outil InVEST (Kareiva *et al.*, 2011) et d'un exercice d'évaluation des SE préalablement testé par le CREDOC (CREDOC *et al.*, 2009)¹⁹. Les résultats du projet SESEEP ont permis de produire un ensemble de cartes représentant la densité des SE évalués sur la zone d'étude. Le tableau 2 représente synthétiquement les SE évalués et leurs indicateurs.

Tableau 2. Les SE évalués dans SESEEP et les indicateurs retenus

Services écosystémiques	Indicateurs	Source (base de données)
Services d'approvisionnement		
Approvisionnement alimentaire	Cultures annuelles, prairies naturelles ou permanentes, maraîchages, serres, vergers, petits fruits	SIGALE ²⁰ ; RGA 2010 ²¹
Approvisionnement en eau douce	Captage agricole, captage d'alimentation en eau potable, captage industriel	Agence de l'eau Artois-Picardie
Approvisionnement en matières premières (bois)	Production primaire en bois d'œuvre, en bois d'industrie et en bois de feu pour trois types de forêts : feuillus, conifères et peupleraies Coupes et reboisements	Office national des forêts
Services de régulation		
Atténuation des événements météorologiques extrêmes (inondations)	Zones tampon (zones humides), zones d'infiltration (zones de champs captant, prairies permanentes), zones de ralentissement dynamique du ruissellement de surface (fond alluvial), zones inondables (crue centennale), stockage (réseau hydrographique et nappe d'eau libre)	SIGALE ; SAGE ²² Scarpe-Aval ; DREAL ²³
Habitats pour les espèces et maintien de la diversité génétique	Mesure de la biodiversité en utilisant comme proxy la présence de chauves-souris ²⁴	Collecte de terrain (juin 2013)
Services culturels		

Valeur esthétique et paysagère	Espaces ouverts et panoramas tels que lisières forestières, terrils, prairies et plans d'eau	PNRSE (diagnostic de territoire 2008)
Activités récréatives et touristiques	Plans d'eau, cours d'eau et marécages (Chabaud-Latour, Raimés, Val de Vergne), étang d'Amaury, secteurs d'activité cynégétique, sentiers pédestres, VTT, lieux d'hébergements	PNRSE (diagnostic de territoire 2008)
Héritage culturel	Zonages de protection à caractère patrimonial (patrimoine bâti)	PNRSE (diagnostic de territoire 2008)
Valeur éducative et pédagogique	Zones aménagées d'accueil du public (centre pédagogique d'Amaury, sites d'observation ornithologiques du Val de Vergne et du Vivier de Rodignies, forêt de Saint-Amand, site de Chabaud-Latour).	PNRSE (diagnostic de territoire 2008)

Source : tableau construit par l'auteure, sur la base du rapport SESEEP (2014) et de l'expérience d'observation participante

- 23 L'analyse du projet SESEEP permet d'abord de comprendre que l'évaluation spatialisée des SE est d'une grande complexité. En effet, la définition de la méthodologie de l'évaluation a pris un temps relativement long, en raison des ambiguïtés conceptuelles liées à la notion de SE²⁵. Le flou conceptuel inhérent aux SE explique en partie la grande complexité technique de leur évaluation, notamment dans une optique pluraliste ou spatialisée, qui demande un travail de coopération pluridisciplinaire délicat et chronophage. Dans SESEEP, l'idée était de parvenir à cartographier les SE et la biodiversité afin de pouvoir analyser l'existence de « *trade-offs* » ou de « *synergies* » entre les différents SE et entre les SE et la biodiversité (Bennett *et al.*, 2009 ; Kareiva *et al.*, 2011 ; Cardinale *et al.*, 2012 ; Shwartz, 2013). Mais l'opérationnalisation de cette idée n'a pas pu être pleinement menée à bien, par manque de temps et de moyens humains, techniques et financiers.
- 24 La disponibilité des données a constitué un problème important : l'utilisation des modèles d'InVEST et la « *mesure* » de la biodiversité demandent un degré de connaissance du territoire extrêmement fin, à l'échelle appropriée. Il est nécessaire d'avoir des données calibrées et formatées de manière qu'elles puissent correspondre aux besoins de l'évaluation. Or, le parc ne disposait pas de ce type de données, notamment parce que son rôle institutionnel n'est pas de réaliser des inventaires sur l'état de la biodiversité ou sur la diversité des usages socioéconomiques du territoire. En effet, l'équipe technique du parc est responsable du suivi de l'application des mesures de la charte. Son rôle est de veiller à ce que chacun des signataires²⁶ respecte ses engagements. À ce titre, le parc conduit effectivement un suivi de la qualité des milieux et du territoire, mais ce dernier est fait pour répondre aux objectifs de la charte.
- 25 Par conséquent, le problème de la disponibilité des données peut être directement mis en relation avec l'utilité du processus d'évaluation même des SE pour le parc. L'expérience

- SESEEP a révélé que l'intérêt d'une évaluation spatialisée des SE pour le parc posait fondamentalement question, à la fois de manière générale, compte tenu du rôle institutionnel du parc, ainsi que, plus spécifiquement, dans l'optique de la révision de la charte.
- 26 La réalisation du diagnostic de territoire est une étape obligatoire préalable à la révision de la charte. Son objectif est de suivre l'évolution de l'état écologique et des usages socioéconomiques du territoire, afin de pouvoir veiller à la bonne réalisation des engagements des signataires. Ainsi, le parc a besoin de se doter d'indicateurs qui correspondent aux orientations stratégiques et aux mesures de la charte²⁷. La très forte complexification de la démarche de suivi et d'évaluation de la charte dans la période récente a été longuement abordée dans les entretiens. La prochaine révision de la charte du parc Scarpe-Escaut s'annonce complexe : la collecte des informations auprès des différents signataires et partenaires est un exercice d'autant plus délicat à réaliser que la charte actuelle contient 238 indicateurs de suivi qui doivent, en principe, être renseignés annuellement et consolidés dans un tableau de bord global.
 - 27 Dans ce contexte, c'est-à-dire compte tenu à la fois de la complexité de la procédure de suivi et d'évaluation de la charte d'une part, et de la complexité de l'évaluation spatialisée des SE et de la biodiversité d'autre part, l'intérêt qu'aurait pu avoir ce type d'usage des SE pour le parc semble finalement extrêmement limité. La simplification de la procédure de suivi et d'évaluation de la charte représente au contraire un enjeu structurant pour les PNR à l'avenir, mais l'évaluation spatialisée des SE ne semble pas pouvoir y contribuer.
 - 28 De manière plus générale, en dehors de cette période spécifique qu'est la révision de la charte, l'évaluation spatialisée des SE ne semble pas véritablement correspondre au rôle institutionnel des PNR. En effet, l'expérience SESEEP a aussi montré qu'*in fine* les outils d'évaluation des SE tels qu'InVEST qui permettent d'analyser les « *trade-offs* » et les « *synergies* » entre les différents SE et la biodiversité (Kareiva *et al.*, 2011) peuvent, malgré leur apparence « *pluraliste* », être pensés comme des analyses coûts-bénéfices spécialisées, puisqu'ils s'inscrivent dans la perspective d'une optimisation des choix d'aménagement du territoire, ou d'une rationalisation du processus de décision en matière de conservation, visant à maximiser le retour sur investissement et les bénéfices associés aux SE (Polasky, 2008).
 - 29 Or, le parc ne peut être envisagé, comme le sous-entendait à l'origine le projet SESEEP (SESEEP, 2011), comme un décideur public qui ferait des arbitrages, ou des choix décisionnels souverains quant à la localisation des usages territoriaux ou des facteurs qui impactent la qualité des milieux naturels et la biodiversité. Au contraire, le fonctionnement du parc « *en mode projets* » (entretien E), c'est-à-dire en réseau, selon les besoins et les opportunités qui descendent (de la Région) ou qui remontent (des communes et des autres acteurs du territoire) a été fortement mis en avant dans les entretiens. La charte 2010-2022 souligne ainsi que le parc doit être pensé davantage comme un « *animateur-fédérateur* » ou un « *initiateur-accompagnateur* » que comme un « *opérateur* », « *maître d'ouvrage direct d'opérations* » (PNRSE, 2010).
 - 30 Ainsi, les cas du parc Scarpe-Escaut et du projet SESEEP illustrent bien le caractère souvent réducteur des approches par les SE qui conçoivent ces derniers comme des outils permettant de mieux « *éclairer les décideurs* », mais sans que cette figure du décideur ne soit véritablement questionnée ou replacée dans un contexte institutionnel précis²⁸. C'est aussi la raison pour laquelle, outre les limites techniques et conceptuelles que présente l'évaluation spatialisée des SE, un usage des SE à visée de communication pourrait, *a priori*

, mieux convenir à la manière dont le parc fonctionne actuellement et à son rôle institutionnel.

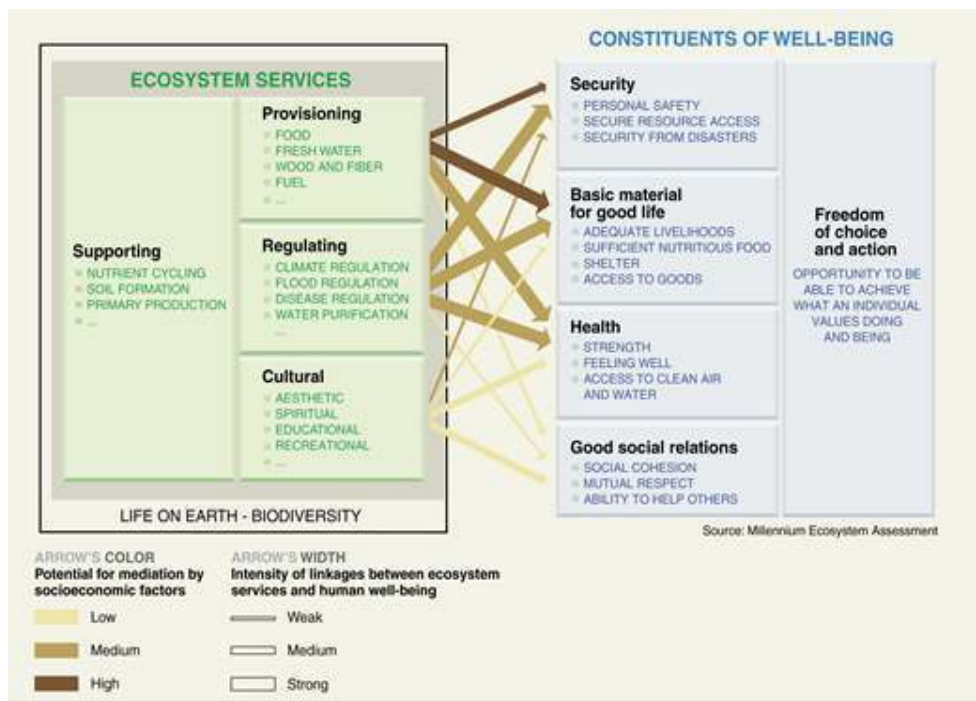
4. Les limites des SE comme outils de communication ou de dialogue territorial

- 31 Plusieurs personnes interrogées ont manifesté un réel intérêt pour l'approche par les SE, dans une optique non monétaire, envisagés comme des « *outils de dialogue territorial* » (entretien H), dans le cadre « *d'ateliers participatifs* » (*ibid.*) afin de « *rassembler les acteurs ayant des activités différentes* » (*ibid.*) et de leur faire comprendre « *les intérêts qu'ils ont en commun* » (*ibid.*)²⁹. Certains de nos interlocuteurs ont souligné que le parc avait besoin de « *faire comprendre l'intérêt [de ses] programmes d'activités* » (entretien I) et de rendre plus lisibles les objectifs de la charte, qui « *reste un document administratif de 200 pages* » (entretien H).
- 32 Ainsi, les SE pourraient être envisagés comme des moyens argumentatifs supplémentaires, permettant à la fois de mieux mettre en valeur l'action du parc et sa stratégie, mais aussi la qualité du territoire et son attractivité (entretien E), bien qu'ils ne permettent que difficilement de faire émerger de nouvelles solutions (entretien D). Un problème important des SE envisagés comme des outils de communication est que, selon nos interlocuteurs, « *la démarche doit rester simple pour être efficace* » (entretien F), alors que la notion de SE a été critiquée pour sa complexité et son manque de lisibilité (entretien B ; entretien C ; entretien G).
- 33 Par conséquent, ce qui ressort de l'enquête est que c'est l'aspect « *systémique* » des SE qui présente un intérêt pour le parc, afin de mieux mettre en valeur les interdépendances qui existent entre l'environnement et le développement économique d'une part, ainsi qu'entre les différents acteurs du territoire d'autre part (entretien H ; entretien I). En complément des entretiens, l'analyse des documents de gestion du parc nous a permis de mieux comprendre le caractère fondamental de ces interdépendances. En effet, l'histoire du parc Scarpe-Escout montre que la qualité des milieux naturels est étroitement dépendante des modalités d'exploitation ou d'habitation du territoire. Gageons que deux exemples clés suffiront ici à l'illustrer.
- 34 Premièrement, la Mare à Goriaux (photographie 2) et l'étang d'Amaury (photographie 3) sont deux étangs d'affaissement miniers. Sans le creusement des galeries par l'exploitation minière, l'eau n'aurait pas envahi ces territoires, aujourd'hui recolonisés par une végétation aquatique servant d'habitat à de nombreuses espèces. C'est grâce à l'action du parc en « *assembler* » des acteurs du territoire que la Mare à Goriaux est aujourd'hui classée réserve biologique domaniale et que le centre d'éducation à l'environnement d'Amaury a été construit, sur le site d'un ancien carreau de fosse³⁰. Plus largement, le classement du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010 témoigne du sens de l'action de reconversion à laquelle le parc a œuvré sur le long terme, afin d'améliorer à la fois la qualité des milieux naturels et, dans le même mouvement, la qualité de vie pour les habitants, sur un territoire fortement marqué socialement et écologiquement par l'exploitation minière, puis la désindustrialisation, et figurant encore aujourd'hui parmi les plus défavorisés en France.
- 35 Deuxièmement, le saule têtard, grand arbre inféodé aux milieux humides est l'emblème du parc Scarpe-Escout (photographie 1). Il est aussi l'habitat de la chouette chevêche,

laquelle est considérée comme une espèce indicatrice de la fonctionnalité de la « *mosaïque agricole* » du territoire (PNRSE, 2008a). La chouette chevêche fait l'objet d'une politique de repeuplement à l'échelle du territoire français, car l'espèce est de moins en moins présente à mesure que les pratiques agricoles d'élevage et de pâturage en milieu humide déclinent, ce qui ne permet plus le maintien des structures paysagères bocagères³¹. En ce sens, la protection des milieux et des espèces endémiques passe par le maintien de la filière d'élevage, sans laquelle l'entretien du bocage est impossible. Ainsi l'atelier sur les SE auquel nous avons assisté en lien avec le bocage de l'Avesnois portait sur les possibilités de revalorisation de circuits d'exploitation des haies bocagères, pouvant aussi passer par l'équipement des communes en chaudières à granulés³². Par ailleurs, la nécessité de l'action du parc en matière de développement économique et à des fins de conservation est aussi visible au travers de l'usage de la marque PNR³³. Cette dernière vise à valoriser les produits et les savoir-faire régionaux traditionnels et artisanaux qui contribuent à la préservation des milieux naturels, à l'image de certaines formes de culture d'endives ou de fraises de pleine terre.

- 36 Ces deux exemples montrent bien la dimension systémique de l'articulation entre la conservation et le développement économique, de même que les interdépendances entre les différents acteurs et les types d'usages du territoire. Dans les documents de gestion et le discours du parc, c'est la notion de patrimoine naturel et culturel qui a jusqu'ici permis de mettre en valeur ces dynamiques et ces interconnexions. En effet, la requalification de l'exploitation minière passée en patrimoine culturel, participe à la construction d'une identité collective créatrice de lien social inter et intragénérationnel et qui rend le territoire attractif pour ses habitants et les visiteurs. C'est ainsi qu'une dynamique de reconversion a pu être mise en œuvre sur le territoire et c'est à cette condition qu'un tourisme durable et de proximité peut se faire le vecteur de l'amélioration de l'état des milieux et de la qualité de vie en général. C'est aussi cette logique de patrimonialisation qui est à l'œuvre en matière agricole, par la valorisation des savoir-faire et des produits régionaux, et qui permet de légitimer l'action publique nécessaire au maintien des pratiques d'élevage, desquelles dépendent les milieux et les espèces endémiques du territoire³⁴.
- 37 Or, l'approche par les SE semble difficilement compatible avec la notion de patrimoine naturel et culturel. En effet, le propre des SE est d'insister sur les « *bénéfices* » ou les « *bienfaits* » qui seraient liés au bon fonctionnement des écosystèmes et qui participeraient ainsi au « *bien-être* » humain (MEA, 2005). Mais le « *bien-être* » n'est considéré qu'à l'échelle individuelle et selon une acceptation très libérale : le MEA (2005) associe ainsi le « *bien-être* » à la « *liberté individuelle de choix et d'action* » ou encore à « *l'opportunité pour un individu de vivre selon ses valeurs personnelles* ». C'est ce qu'illustre la figure 5, bien connue, du MEA ci-dessous, et c'est également ce que souligne Maris (2014).

Figure 5. Les SE selon le MEA



Source : Millenium Ecosystem Assessment, 2005

- 38 Ainsi, parce qu'elle se focalise, par construction, sur l'échelle individuelle, l'approche par les SE s'avère problématique pour appréhender les mécanismes collectifs, les questions distributives, les enjeux d'équité et les inégalités entre les groupes sociaux. Cette difficulté est d'ailleurs pointée par Kareiva *et al.* (2011) à propos d'InVEST. C'est également ce que montre Sagoff (2011) au travers de l'exemple de la vallée de St Joackim : ce qui peut être qualifié de « service » pour les uns peut, dans le même temps, constituer un « disservice » pour les autres. Le fait que les SE ne permettent pas de penser « le bien » ou le « bien-être » à une échelle collective ou commune, explique aussi les problèmes conceptuels liés à la notion de « services écosystémiques territorialisés » proposée par Maillefert et Petit (2017)³⁵.
- 39 Par contraste, l'approche par le patrimoine naturel et culturel conduit à appréhender l'environnement comme un rapport social et insiste sur les mécanismes collectifs qui font de l'état des milieux naturels le produit de la trajectoire de développement suivie par les territoires. Par conséquent, si la valorisation économique du patrimoine naturel et culturel constitue sans doute un enjeu clé pour les PNR aujourd'hui, les SE ne semblent pas pouvoir y jouer un rôle autre que ponctuel ou relativement marginal. Au mieux les SE pourront-ils être invoqués comme prétextes, avant d'entrer dans le vif du sujet (comme dans le cas du bocage de l'Avesnois par exemple), ou au pire ils n'auront pour effet que d'obscurcir davantage le message à faire passer.

Conclusion

- 40 L'intérêt fondamental des SE est sans doute d'avoir cherché à déplacer le regard, ou tenté de conceptualiser autrement les relations entre l'homme et son environnement naturel

(Blandin, 2009). Cependant, il semble que cette tentative reste assez largement insatisfaisante. Qu'elle soit employée seule, ou bien articulée à des outils d'évaluation monétaires ou spatialisés, dans une visée de communication, ou bien d'aide à la décision, l'étude de cas du parc Scarpe-Escaut montre que la notion de SE s'avère problématique, contrairement à ce que mettent en avant les nouveaux pragmatistes.

- 41 En effet, l'approche par les SE apparaît peu opérationnelle en raison des ambiguïtés et du flou conceptuel qui la traverse³⁶. Mais les controverses qu'elle suscite semblent pouvoir expliquer aussi, paradoxalement, son succès. À première vue, à la fois les tenants d'une soutenabilité forte et les partisans d'une soutenabilité faible pourraient se retrouver dans les SE, selon le côté à partir duquel la notion est définie³⁷. Une interprétation « forte » des SE reviendrait à mettre l'accent sur la complexité du fonctionnement des écosystèmes, leur irremplaçabilité ou leur non-substituabilité par rapport à du « capital » ou des techniques artificielles et à privilégier un usage à visée de communication, non monétaire, ou une évaluation « pluraliste », c'est-à-dire en partie biophysique et/ou qualitative, dans une visée d'aide à la décision. Mais ceci entre en contradiction avec l'interprétation « faible » des SE qui cherche à trouver en eux de nouveaux moyens de renouveler la conception naturaliste de la valeur économique³⁸. Plus fondamentalement, cette contradiction ne semble pas relever d'un conflit d'interprétation entre deux modalités de lecture des SE, mais bien d'un problème de conceptualisation intrinsèque à la notion de SE, dans la mesure où celle-ci intègre, par construction, une conception du « bien » repliée sur la figure du bien-être individuel et une conception de la « valeur » qui est celle de la théorie néoclassique standard, à ceci près qu'elle est étendue aux valeurs dites de « non-usage ». En cela, les SE échouent à s'émanciper de l'analyse néoclassique de l'environnement et restent tributaires d'une conception faible de la soutenabilité³⁹.
- 42 De deux choses l'une, soit la nature, la biodiversité ou le bon fonctionnement des écosystèmes rendent des services aux humains et la part de la participation de ces derniers à la valeur ajoutée peut effectivement être mesurée, soit, au contraire, l'environnement ne peut être appréhendé que comme un rapport social (Zuindeau, 2009 ; Rousseau, 2013) et l'état des milieux naturels devient alors, en grande partie, le produit des modalités socioéconomiques d'usage du territoire. L'étude de cas du parc Scarpe-Escaut réalisée ici montre que le parc, en mobilisant la notion de patrimoine naturel et culturel, s'est historiquement inscrit dans la seconde approche. En cela, il remet en cause la croyance dans l'efficacité des SE et de leur évaluation monétaire. En effet, au cœur de la doctrine du nouveau pragmatisme environnemental se trouve l'idée selon laquelle les SE et l'évaluation monétaire « parlent » aux dirigeants et aux décideurs politiques, et qu'une régulation, même marchande ou monétaire, de l'environnement vaudrait mieux qu'une absence de régulation. Mais l'exemple du parc Scarpe-Escaut montre que plusieurs formes de régulation, y compris non marchandes, de l'environnement existent déjà sur les territoires. En l'occurrence, si le parc Scarpe-Escaut s'inscrivait dans une perspective de « monétarisation » ou de « naturalisation » de son argumentaire et de sa stratégie de conservation, cela reviendrait à faire l'inverse de ce à quoi ce dernier s'est employé historiquement, à savoir, « domestiquer » le développement.

BIBLIOGRAPHIE

- Angeon V., Boisvert V., Caron A., 2007, « La marque "Parc naturel régional". Un outil au service d'un développement local durable et un modèle pour les pays du Sud ? » *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 22, p. 149-166.
- Bennett E. M., Peterson G. D., Gordon L. J., 2009, « Understanding relationships among multiple ecosystem services », *Ecology Letters*, n° 12, p. 1-11.
- Blandin P., 2009, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Versailles, Quae.
- Boisvert V., 2015, « Économie écologique », in Papaux A., Bourg D. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, p. 358-361.
- Boyd J., Banzhaf S., 2007, « What are ecosystem services? The need for standardized environmental accounting units », *Ecological Economics*, n° 63, p. 616-626.
- Caillé 2015, « Utilitarisme », in Papaux A., Bourg D. (dir.), *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, PUF, p. 1023-1025.
- Cardinale B.J., Duffy E., Gonzalez A., Hooper D. U., Perrings C., Venail P., Narwani A., Mace G.M., Tilman D., Wardle D. A., Kinzig A.P., Daily G. C., Loreau M., Grace J. B., Larigauderie A., Srivastava D., Naeem S., 2012, « Biodiversity loss and its impact on humanity », *Nature*, n° 486, p. 59-67.
- Chevassus-au-Louis B., Salles J.-M., Pujol J.-L., Bielsa S., Martin G., Richard D., [Centre d'analyse stratégique], 2009, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique*, Paris, La Documentation française.
- Chichilnisky G., Heal G., 1998, « Economic Returns from the Biosphere », *Nature*, vol. 391, p. 629-630.
- Costanza R., 2008, « Ecosystem services: Multiple classification systems are needed », *Biological Conservation*, n° 141, p. 350-352.
- Costanza R., d'Arge R., De Groot R., Farber S., Grasso M., Hannon B., Limburg K., Naeem S., O'Neill, R. V., Paruelo J., Raskin R. G., Sutton P., et Van den Belt M., 1997a, « The value of the world's ecosystem services and natural capital », *Nature*, vol. 387, n° 6630, p. 253-260.
- CREDOC, Biotope, Asconit Consultants, Pareto, 2009, « Étude exploratoire pour une évaluation des services rendus par les écosystèmes en France, application du Millennium Ecosystem Assessment à la France », étude conduite à la demande du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM), septembre.
- Daily G. C., 1997, « Introduction: What Are Ecosystem Services? », in Daily, G. C. (dir), *Nature's services. Societal Dependence on Natural Ecosystems*, Washington DC, Island Press, p. 1-10.
- Daily G. C., Polasky S., Goldstein J., Kareiva P. M., Mooney H. A., Pejchar L., Ricketts T. H., Salzman J., Shallenberger R., 2009, « Ecosystem services in decision making: time to deliver », *Ecosystem Services*, vol. 7, n° 1, p. 21-28.
- De Groot R. S., Wilson M. A., Boumans R. M. J., 2002, « A typology for the classification, description and valuation of ecosystem functions, goods and services », *Ecological Economics*, n° 41, p. 393-408.

- De Sartre X. A., Castro M., Dufour S., Oszwald J., 2014, *Political Ecology des services écosystémiques*, Bruxelles, Peter Lang.
- Douai A., Vivien F.-D., 2009 « Économie écologique et économie hétérodoxe : pour une socioéconomie politique de l'environnement et du développement durable », *Économie appliquée*, n° 3, p. 123-128.
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2016, « Questions-réponses sur les Parcs naturels régionaux », *argumentaire*, avril ; <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/argumentaire-questions-reponses-sur-les-pnr>.
- Fisher B., Turner R.K., Morling P., 2009, « Defining and classifying ecosystem services for decision making », *Ecological Economics*, n° 68, p. 643-653.
- Froger G., Méral P., Le Coq J.-F., Aznar O., Boisvert V., Caron A., Antona M., 2012, « Regards croisés de l'économie sur les services écosystémiques et environnementaux », *Vertigo*, vol. 12, n° 3, p. 1-12.
- Godard O., 1990, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, vol. 41, n° 2, p. 215-242.
- Gomez-Baggethun E., De Groot R., Lomas P.L., Montes C., 2010, « The history of ecosystem services in economic theory and practice: from early notions to markets and payment schemes », *Ecological Economics*, vol. 69, n° 6, p. 1209-1218.
- Harribey J.-M., 2010, « Éléments pour une économie politique de la soutenabilité fondée sur le recul de la marchandise », *Revue française de socio-économie*, n° 6, p. 31-46.
- Harribey J.-M., 2013, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, Paris, Les Liens qui libèrent.
- Jany-Catrice F., 2012, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Jeanneaux P., Aznar O., De Mareschal S., 2012, « Une analyse bibliométrique pour éclairer la mise à l'agenda scientifique des services environnementaux », *Vertigo*, vol. 12, n° 3, p. 1-22.
- Kareiva P., Tallis H., Ricketts T. H., Daily G., Polasky, S. (eds.), 2011, *Natural Capital. Theory and Practice of Mapping Ecosystem Services*, Oxford, Oxford University Press.
- Larrère C., 2006, « Développement durable : quelques points litigieux », *Les ateliers de l'éthique*, vol. 1, n° 2, p. 8-18.
- Levrel H., Hay J., Bas A., Gastineau P., Pioch S., 2012 « Coût d'opportunité versus coût du maintien des potentialités écologiques : deux indicateurs économiques pour mesurer les coûts de l'érosion de la biodiversité », *Natures Sciences Sociétés*, n° 20, p. 16-19.
- Maillefert M., Petit O., 2017, « Vers une démarche intégrée d'évaluation et de représentation des services écosystémiques : perspective interdisciplinaire et enjeux en milieu urbain », *Environnement urbain*, vol. 11, juillet.
- Maresca B., Mordret X., Ughetto A.-L., Blancher P., 2011, « Évaluation des services rendus par les écosystèmes en France. Les enseignements d'une application du Millennium Ecosystem Assessment au territoire français », *Développement durable et territoires*, vol. 2, n° 3, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9053>.
- Maris V., 2014, *Nature à vendre. Les limites des services écosystémiques*, Versailles, Quæ.
- Martinez-Alier J., Munda G., O'Neill J., 1998, « Weak comparability of values as a foundation for Ecological Economics », *Ecological Economics*, n° 26, p. 277-286.

- MEA [Millennium Ecosystem Assessment], 2005, *Ecosystems and human well-being. Biodiversity Synthesis*, Washington DC, World Resources Institute.
- Méral P., 2012, « Le concept de service écosystémique en économie : origine et tendances récentes », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 20, n° 1, p. 3-15.
- Mooney H.A., Ehrlich P.R., 1997, « Ecosystem services: a fragmentary history », in Daily, G.C. (dir.), *Nature's services. Societal Dependence on Natural Ecosystems*, Washington DC, Island Press, p. 11-19.
- Morère L., Glon E., 2016, « Les défis de la gouvernance pour concilier protection et valorisation territoriales d'une ressource. Le cas du programme « Agriculture et zones humides » du Parc naturel régional Scarpe-Escaut », *Développement durable et territoires*, vol. 7, n° 3, décembre, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/11406>.
- Neumayer E., 2003, *Weak versus Strong Sustainability – Exploring the Limits of Two Opposing Paradigms*, Northampton, Cheltenham.
- Norgaard R. B., 1998, « Next, the value of God and other reactions », *Ecological Economics*, vol. 25, n° 1, p. 37-39.
- Norgaard R. B., 2010, « Ecosystem services: From eye-opening metaphor to complexity blinder », *Ecological Economics*, n° 69, p. 1219-1227.
- PNRSE [Parc naturel régional Scarpe-Escaut], 2008a, « Diagnostic de territoire », Saint-Amand-les-Eaux, centre de ressources du PNRSE.
- PNRSE [Parc naturel régional Scarpe-Escaut], 2008b, « Zooms 1998-2008 », *Synthèse des bilans d'activités 1998-2008*, document en ligne : http://pnr-scarpe-escaut.fr/upload/Bilan_9_ans_WEB.pdf.
- PNRSE [Parc naturel régional Scarpe-Escaut], 2010, « Parc naturel transfrontalier du Hainaut. Charte 2010-2022 », *Charte 2010-2022*, document en ligne : <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/publications/charte-parc-scarpe-escaut-2010-2022>.
- PNRSE [Parc naturel régional Scarpe-Escaut], 2013, « Bilan d'activités 2013 », *Bilan d'activités 2013*, http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/sites/default/files/ba_2013-pnrse-bat-light.pdf.
- Polasky S., Nelson E., Camm J., Csuti B., Fackler P., Lonsdorf E., Montgomery C., White D., Arthur J., Garber-Yonts B., Haight R., Kagan J., Starfield A., Tobalske C., 2008, « Where to put things? Spatial land management to sustain biodiversity and economic returns », *Biological Conservation*, n° 141, p. 1505-1524.
- Rodary E., Castellanet C., 2003, « Les trois temps de la conservation », in Rodary E., Castellanet C., Rossi G., (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible?*, Paris, Karthala.
- Ropke I., 2005, « Trends in the development of ecological economics from the late 1980's to the early 2000's », *Ecological Economics*, n° 55, p. 262-290.
- Rousseau S., 2013, « Rapport social à l'environnement », in Postel N., Sobel R. (dir.), *Dictionnaire critique de la RSE*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Sagoff M., 2002, « On the Value of Natural Ecosystems: The Catskills Parable », *Politics and the Life Sciences*, vol. 21, n° 1, p. 16-21.
- Sagoff M., 2011, « The quantification and valuation of ecosystem services », *Ecological Economics*, n° 70, p. 497-502.
- Salles J.-M., 2010, « Évaluer la biodiversité et les services écosystémiques : pourquoi, comment et avec quels résultats ? » *Natures Sciences Sociétés*, n° 18, p. 414-423.

SESEEP, 2011, « Les services écosystémiques du Parc naturel régional Scarpe-Escaut : intérêts d'une évaluation et démarche prospective », dossier de candidature, appel à projet de recherche Biodiversité.

SESEEP, 2014, « Les services écosystémiques du Parc naturel régional Scarpe-Escaut : évaluation et approche prospective », rapport de recherche, juin.

Shwartz A., 2013, « Les indicateurs de biodiversité et leurs relations avec les services écosystémiques », document de travail du projet SESEEP, octobre.

Spash C. L., 1999, « The development of environmental thinking in economics », *Environmental Values*, n° 8, p. 413-435.

Spash C. L., 2008, « How Much is that Ecosystem in the Window? The One with the Bio-diverse Trail », *Environmental Values*, n° 17, p. 259-284.

Spash C. L., 2009, « The new environmental pragmatists, pluralism and sustainability », *Environmental Values*, vol. 18, n° 3, p. 253-256.

Spash C. L., 2011, « TEEB. Terrible Economics, Ecosystems and Banking », *Environmental Values*, vol. 20, p. 141-145.

Spash C. L., 2013, « The shallow or the deep ecological economics movement? » *Ecological Economics*, n° 93, p. 351-362.

Spash C.L., 2015, « Bulldozing biodiversity: The economics of offsets and trading-in Nature », *Biological Conservation*, n° 192, p. 541-551.

Spash C. L., Vatn A., 2006, « Transferring environmental value estimates: issues and alternatives », *Ecological Economics*, n° 60, p. 379-388.

TEEB [The Economics of Ecosystems and Biodiversity], 2010, *Ecological and Economic Foundations*, Kumar P., (ed.), London, Earthscan.

Torre A., 2015, « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société*, vol. 17, p. 273-288.

Turner R. K., Daily G. C., 2008, « The ecosystem services framework and natural capital conservation », *Environmental and Resource Economics*, n° 39, p. 25-35.

Vatn A., 2009, « An institutional analysis of methods for environmental appraisal », *Ecological Economics*, n° 68, p. 2207-2215.

Wallace K.J., 2007, « Classification of ecosystem services: Problems and solutions », *Biological Conservation*, n° 139, p. 235-246.

Zuindeau B., 2009, « Analyse régulationniste de l'environnement : éléments théoriques et pistes de recherche », *Économie appliquée*, vol. 61, n° 3, p. 159-188.

NOTES

1. Le terme « *conservation* » est ici employé « *au sens large* », tel que défini par Rodary et Castellanet (2003). Les auteurs montrent qu'historiquement, le champ de la conservation s'est construit en dehors de l'économie marchande, par la création d'espaces protégés isolés du reste du territoire. Le champ de la conservation « *au sens large* » se distingue donc de l'approche conservationniste « *au sens restreint* », laquelle renvoie plus particulièrement à la pensée de G. Pinchot (Larrère, 2006).

2. « *On ne protège pas ce qui n'a pas de valeur.* » L'expression joue ici sur le double sens du terme « *to value* », comme « *estimer monétairement* » et « *donner de l'importance à* ».
3. Le qualificatif « *pragmatistes* » n'est pas utilisé par Spash (2009 ; 2013) au sens philosophique, mais au sens commun du terme, pour désigner une attitude générale orientée vers l'action pratique et vers la recherche de l'efficacité à court terme.
4. La manière dont Daily (1997) préface son ouvrage *Nature's Services* est à ce titre tout à fait éclairante. Selon cette dernière, l'inefficacité de la lutte contre l'érosion de la biodiversité est en partie imputable à la communauté scientifique, qui n'a pas su trouver les bons moyens de communication pour mettre en évidence la « *valeur* » de la biodiversité et des écosystèmes. C'est aussi l'idée qui sous-tend le très célèbre et tout aussi controversé exercice de quantification de la valeur totale des SE rendus par la biosphère réalisé par Costanza *et al.* (1997).
5. Comme le notent de Sartre *et al.* (2014), il semble que R. Costanza défende plutôt la première approche, c'est-à-dire une utilisation des SE et de leur évaluation monétaire dans une optique de communication (Costanza *et al.*, 1997 ; Costanza, 2008), alors que G. Daily et l'équipe autour du projet *INVEST*, qui ont développé des outils spatialisés d'évaluation des SE, s'inscrivent plutôt dans la seconde optique (Turner et Daily, 2008 ; Kareiva *et al.*, 2011).
6. Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble de l'équipe du projet SESEEP ainsi que l'ensemble des représentants du parc Scarpe-Escaut avec qui j'ai pu réaliser des entretiens, et la documentaliste du parc Scarpe-Escaut, sans qui la publication de cet article n'aurait pas été possible. Toutefois, je précise être seule responsable de l'interprétation des résultats présentés et des éventuels erreurs et oublis qui pourraient encore figurer dans cet article.
7. L'équipe technique du parc Scarpe-Escaut compte aujourd'hui plus de 40 salariés. Elle est pilotée par une directrice et une directrice adjointe, ainsi que par quatre responsables de pôles. En plus de l'équipe administrative, du dispositif éco-gardes et de l'association qui gère les équipements du parc (Maison de la forêt, centre d'Amaury, gîte du Luron...), l'équipe technique est structurée en quatre pôles : Aménagement du territoire et paysage, Ressources et milieux naturels, Développement, Mobilisation éco-citoyenne et communication. Ces quatre pôles correspondent aux quatre grandes orientations stratégiques de la charte 2010-2022.
8. D'autres éléments sur l'histoire et les caractéristiques du parc Scarpe-Escaut peuvent être trouvés dans Morère et Glon (2016).
9. Afin de protéger leur anonymat les noms des personnes rencontrées ont été remplacés par des lettres lors de la présentation des résultats de l'enquête.
10. Le dossier de candidature indique que pour le CREDOC il s'agissait de tester un certain nombre de principes méthodologiques d'évaluation des SE, conçus comme des outils de pilotage au service de la décision publique (SESEEP, 2011). Pour l'équipe de la MESHS, l'intérêt était de pouvoir alimenter une réflexion sur la notion SE et les modalités de leur évaluation. Pour le MNHN, l'objectif était de pouvoir analyser la complexité des liens entre les indicateurs de biodiversité et les SE. Et concernant le parc, le dossier indique que le projet SESEEP correspondait aux préoccupations et aux objectifs stratégiques de la charte 2010-2022, sachant que l'expérimentation et la participation à des programmes de recherche font partie des missions traditionnelles des PNR.
11. Le cas de la région des Catskills et de la ville de New York a été assez largement cité et repris dans la littérature en économie écologique ainsi que dans les institutions internationales, nationales et régionales de la conservation, comme modèle, attestant de l'intérêt de l'évaluation monétaire des services écosystémiques pour la prise de décision publique. Mais il s'agit d'un cas très controversé. Sagoff (2002) a ainsi montré que l'article de Chichilnisky et Heal (1998) qui a œuvré à la diffusion du cas des Catskills, relevait davantage de la mystification que de la réalité.
12. Y compris le projet SESEEP. Mais l'existence de trois autres projets autour des SE impliquant le parc Scarpe-Escaut ou d'autres PNR régionaux a été mentionnée dans les entretiens. Il s'agissait d'un programme européen Interreg autour de la valorisation économique du

patrimoine naturel (2010-2014), d'une étude autour de l'évaluation des services rendus par les zones humides (2012) et d'un mémoire de master 2 en géographie, portant sur les services rendus par le bocage, dans le PNR de l'Avesnois (2013). À titre personnel, je n'ai pas été impliquée dans ces différentes initiatives, à l'exception d'une expérience d'observation participante lors d'un atelier de concertation lié à l'étude sur les services écosystémiques du bocage de l'Avesnois.

13. Ce problème a également été pointé du doigt lorsque le processus qui consiste à proposer des valeurs de référence pour certains espaces types, comme le suggère par exemple le rapport Chevassus-au-Louis *et al.* (2009), a été abordé : « *Cela me paraît difficilement accessible : [...] si l'oiseau d'une espèce en voie de disparition s'envole, cela veut-il dire que nous venons de perdre 4 000 euros à l'hectare ? Comment compter cela ? Qu'est-ce qui a une valeur là-dedans ? Cela ne me paraît pas réaliste comme approche* » (entretien H).

14. Spash (2008) note : « *If whale preservationists are not prepared to pay more than say Japanese "researchers" and carnivores, then whales should be hunted down to extinction. This is just efficiency at work with optimal resource allocation extended to optimal species extinction* » (p. 271).

15. Ce point est selon nous central et nous y reviendrons lors de l'analyse du cas du parc Scarpe-Escaut.

16. Ce qui explique aussi qu'il n'y ait pas exactement le même nombre d'arguments que de personnes interrogées. Je remercie l'un des évaluateurs de l'article pour m'avoir incitée à préciser ce point.

17. En effet, en raison de l'exploitation minière du territoire et de sa forte densité de population, le parc Scarpe-Escaut se distingue, sur ce point, d'autres PNR français à « *degré de naturalité* » beaucoup plus élevé (entretien A).

18. C'est-à-dire, comme outils d'information ou d'aide à la décision, dans une visée opérationnelle, ou bien en tant que métaphore, comme des outils de communication à visée de conviction.

19. Ainsi, la méthodologie retenue dans SESEEP n'a pas consisté à modéliser l'offre potentielle puis la demande de SE, comme dans l'outil InVEST, du fait de la complexité technique des modèles et du manque de données disponibles. Ces éléments sont explicités ci-après.

20. Système d'information géographique et d'analyse de l'environnement (SIGALE) est une base de données géographique en accès libre développée par la Région Nord-Pas-de-Calais depuis 1994.

21. Données du recensement agricole 2010, effectué par le ministère de l'Agriculture.

22. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

23. Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

24. Cet indicateur n'est pas décrit dans le rapport SESEEP (2014) en tant que tel. Nous l'avons en quelque sorte « *reconstitué* » à partir de notre expérience d'observation participante. En effet, comme l'explique Shwartz (2013) dans le rapport d'étape du MNHN, un travail de relevé des chauves-souris a été réalisé afin d'estimer la qualité des milieux naturels et la biodiversité sur la zone d'étude. Toutefois, le modèle construit n'a pas permis d'extrapoler les données au périmètre concerné, à partir des points d'échantillonnage. Par conséquent, il n'a pas été possible d'établir une cartographie de la biodiversité ou du service d'habitats, ni d'analyser les « *trade-offs* » ou les « *synergies* » entre ces derniers et les autres SE.

25. Dans la littérature scientifique les débats sur ce qui relève des « *processus* » et/ou des « *fonctions* » écosystémiques montrent que la question de la définition des SE n'est pas tranchée (De Groot *et al.*, 2002 ; Boyd et Banzhaf, 2007 ; Wallace, 2007 ; Costanza, 2008 ; Fisher *et al.*, 2009).

26. Y compris le syndicat mixte, mais aussi l'État, la Région, le Département et les communes.

27. Par exemple, une ambition forte de la charte actuelle a été de fixer un objectif chiffré visant à limiter à 0,3 % l'artificialisation annuelle moyenne du territoire, afin que le rythme d'empiétement des zones urbaines sur les zones agricoles et naturelles soit contenu dans le temps.

28. Cet élément nous semble particulièrement caractéristique du « *plan stratégique* » proposé par Daily *et al.* (2009), lequel postule que l'analyse des processus institutionnels ne fait pas véritablement partie des compétences de l'analyse économique ni, d'ailleurs, de celui de la science en général.

29. C'est notamment dans cette perspective que s'est inscrit le travail réalisé autour des SE du bocage dans le parc de l'Avesnois.

30. Le site d'Amaury représente une surface de 160 hectares, au sein de laquelle s'étend un plan d'eau d'une soixantaine d'hectares, qui s'est formé à partir du milieu des années 1970, en raison d'un affaissement minier. Aujourd'hui, 90 hectares sont la propriété foncière du Syndicat mixte du parc Scarpe-Escaut et 70 hectares appartiennent au conseil général du Nord, en vertu de leur classement au titre des « *Espaces naturels sensibles* » (PNRSE, 2013).

31. Aussi le parc Scarpe-Escaut s'est-il engagé depuis le début des années 1990 dans un programme national « *Inter-parcs* », avec neuf autres PNR et le Parc national des Cévennes pour coordonner le suivi scientifique des populations et sensibiliser ses partenaires au maintien et à la restauration des alignements de saules têtards, nécessaires à la préservation des zones humides (PNRSE, 2008b).

32. C'est de la construction d'une véritable filière économique, avec des opérateurs spécialisés (élevage agricole, élagage des haies, stockage, transport et transformation du bois...) pouvant trouver des débouchés et une demande solvable, qu'il est question. Ceci passe donc, en effet, d'abord par l'identification d'intérêts communs ou d'interdépendances entre les acteurs, puis par la valorisation des savoir-faire et enfin la mise en réseaux des acteurs.

33. Pour une analyse plus générale de cet outil spécifique aux PNR, voir Angeon *et al.* (2007).

34. Sur la notion de patrimoine naturel et ses fondements en légitimité, le lecteur peut se reporter à l'analyse de Godard (1990).

35. Cette notion semble en effet problématique, dans la mesure où elle sous-entend, soit que le territoire en tant qu'entité collective peut être producteur de services... mais dans ce cas ils ne sont plus « *écosystémiques* », soit que le « *bien-être* » territorial se réduit à la somme du bien-être des individus qui le compose, mais cela implique alors de rompre avec les conceptions du territoire comme construction sociale collective, autour de projets communs (Torre, 2015).

36. Nous avons en effet rappelé que la définition des SE pose toujours aujourd'hui problème. Cf. note de bas de page n° 21.

37. Pour une analyse de ces deux paradigmes, voir Neumayer (2003).

38. Cette bataille conceptuelle sur le fondement de la valeur économique oppose les tenants d'une économie politique institutionnaliste à l'économie néoclassique standard depuis les origines de la science économique. Pour un éclairage sur ces débats, voir Harribey (2010, 2013).

39. Ceci peut sembler paradoxal, dans la mesure où c'est bien sur la non-substituabilité entre le fonctionnement des écosystèmes et les techniques artificielles et donc, du même coup, sur l'irremplaçabilité des écosystèmes qu'insistaient les premiers travaux sur les SE (Mooney et Erlich, 1997). Toutefois, alors que l'évaluation monétaire avait été fortement critiquée par l'économie écologique dès la fin des années 1970, c'est bien à la réactualisation et à la mise en politique de ces formes d'évaluations qu'ont contribué les SE, notamment au travers du TEEB (2010). Sur ce point, voir notamment Gomez-Baggethun *et al.* (2010), Norgaard (2010), Spash (2011), Froger *et al.* (2012), Méral (2012) et Boisvert (2015).

RÉSUMÉS

L'objectif de cet article est d'interroger le sens de l'approche par les services écosystémiques (SE) et sa pertinence pour les parcs naturels régionaux. L'enquête réalisée sur le territoire du parc Scarpe-Escaut inclut une expérience d'observation participante dans un projet d'évaluation de plusieurs SE sur le territoire, dix entretiens semi-directifs et l'analyse de documents de gestion du parc. La conclusion de l'étude est que les SE présentent d'importantes limites, qu'ils soient envisagés comme des outils d'aide à la décision, ou comme des outils de communication. Le cas du parc Scarpe-Escaut est intéressant parce qu'il remet en cause la croyance dans l'efficacité des SE et des arguments monétaires pour la protection de la biodiversité, diffusée par les nouveaux pragmatistes environnementaux.

The purpose of this paper is to question the meaning of the ecosystem services (ES) approach and its usefulness for regional natural parks. The field work realized in the Park Scarpe-Escaut includes: an observational experience in a research project aiming at valuing several ES on the territory, 10 semi-directive interviews and the analysis of the park's management documents. The study concludes that ES have important limits, whether they are considered as decision-aid tools or as communicational tools. The case of the park Scarpe-Escaut is interesting because it challenges the belief in the efficacy of ES and monetary arguments for biodiversity protection, spread by the new environmental pragmatists.

INDEX

Mots-clés : services écosystémiques, parcs naturels régionaux, nouveau pragmatisme environnemental

Keywords : ecosystem services, regional natural parks, new environmental pragmatism

AUTEUR

LESLIE CARNOYE

Leslie Carnoye est maître de conférences à Agrosup Dijon. Ses recherches s'inscrivent dans la perspective d'une économie politique de l'environnement. Elle a notamment travaillé sur les services écosystémiques au cours de sa thèse, en mobilisant l'économie des conventions. Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux – CESAER, UMR 1041.